

3 avril 1882

Circulaire relative aux bibliothèques des écoles normales

Jules Ferry

Source : *B.A.M.I.P.* n° 490, p. 184-188.

Monsieur le Recteur,

Grâce aux dispositions qui ont été prises par mon administration dans le courant des dernières années, la reconstitution progressive du matériel scientifique des écoles normales primaires est désormais assurée. Dans un délai assez rapproché, toutes, sans exception, doivent être amplement munies des instruments, appareils et collections nécessaires à l'enseignement des sciences physiques et naturelles. Il a été pourvu, en même temps, au renouvellement du matériel géographique, et les catalogues envoyés par les directeurs des écoles normales attestent qu'il ne leur manque plus rien, pour ainsi dire, à cet égard. Le matériel de l'enseignement du dessin, qui ne peut se créer ni se compléter aussi vite, est en cours de distribution, et vous recevrez prochainement à ce sujet des instructions spéciales comme vous en avez déjà reçu sur l'installation de la gymnastique. Pour compléter l'ensemble des mesures destinées à fournir à nos futurs instituteurs tous les éléments d'instruction dont ils ont besoin, il nous reste à examiner l'état des bibliothèques de ces établissements.

Les livres qu'il importe de placer dans toute école normale peuvent se diviser en trois catégories bien distinctes :

1° Les livres de fonds, dictionnaires, revues, ouvrages généraux et traités spéciaux d'une valeur reconnue. Ces livres, destinés avant tout aux professeurs, qui ont sans cesse à y recourir, doivent aussi être mis à la disposition des élèves-maîtres, surtout des élèves de troisième année, qui désireraient agrandir le cercle de leurs connaissances par des lectures sérieuses ou étudier, d'une manière plus approfondie, un sujet scientifique, historique, littéraire : c'est là *la bibliothèque proprement dite de l'école normale*.

2° Les manuels et livres de classe des élèves-maîtres, livres d'études journalières, dont chaque élève doit avoir un exemplaire à son usage. Le plus souvent l'école possède, et les élèves emploient concurremment plusieurs de ces ouvrages similaires, parce que, sur chaque objet, il en existe un grand nombre d'un mérite à peu près égal, parce que chaque maître est libre de suivre dans son enseignement celui qui lui paraît devoir donner, entre ses mains, les meilleurs résultats et qu'il est bon d'éviter tout ce qui semblerait créer, en faveur d'un de ces ouvrages, l'apparence même d'un monopole,

3° Les livres à l'usage de l'école primaire élémentaire : méthodes d'écriture, de lecture, petits livres de grammaire, d'arithmétique, de géographie, d'histoire, etc. Je désire que toute école normale possède la collection la plus riche possible de ces livres scolaires, d'usage courant. On en fera, sous le nom de Bibliothèque de l'école annexe un dépôt où les élèves-maîtres, sous la direction de leurs professeurs et surtout du maître de l'école annexe, pourront examiner, comparer par eux-mêmes les mérites et les défauts de leurs futurs instruments de travail. Aujourd'hui que les instituteurs ont la liberté de dresser la liste des livres dont ils se servent dans leur enseignement, il est indispensable qu'ils soient mis à même de connaître au moins les méthodes principales. C'est un des meilleurs moyens d'exercer leur jugement, de stimuler leur initiative, et de les mettre à l'abri de sollicitations intéressées qui ne peuvent que nuire au progrès de l'enseignement.

De ces trois séries de volumes, la dernière se constituera en majeure partie par les envois spontanés des éditeurs et par les achats qu'il sera facile de faire sur le budget de l'école, ou à l'aide des boni. Le ministère s'abstiendra, comme par le passé, d'y concourir, ne voulant pas avoir, même indirectement, à intervenir dans la concurrence, si vive aujourd'hui, des livres d'enseignement primaire.

Quant aux deux autres séries, au contraire, mon intention est de ne rien négliger pour combler les vides et pourvoir les écoles normales aussi largement que possible.

D'abord, en ce qui concerne la bibliothèque proprement dite de l'école normale, sur la proposition des commissions spéciales instituées au ministère, je donnerai à chaque école, sinon en une seule année, du moins à mesure que le permettra l'état des crédits, tous les ouvrages importants qui lui manquent encore.

D'autre part, et afin que les bienfaits de l'école se prolongent au-delà de l'école elle-même, je suis disposé à faire don à chaque élève-maître sortant avec son brevet supérieur, d'un certain nombre de livres choisis parmi ceux qui lui auront servi pendant ses études et avec lesquels il sera familiarisé. Cette petite bibliothèque de choix, qu'il emportera de l'école, l'aidera, fût-il relégué au fond d'un village, à entretenir chez lui ce goût de la lecture et ces habitudes de travail intellectuel, cet amour de l'étude désintéressée qui doivent faire l'intérêt de sa vie, la noblesse de ses fonctions et la garantie de son indépendance. S'il y joint les ressources que lui offrent les bibliothèques pédagogiques, les bibliothèques scolaires et la bibliothèque circulante du Musée pédagogique de Paris, l'instituteur ne se trouvera nulle part isolé, perdu, condamné à la torpeur : il dépendra de lui de renouveler et de perfectionner sans cesse son instruction générale et son instruction professionnelle.

Pour commencer, dès cette année, l'application de cette mesure, je mettrai à la disposition de tout élève-maître sortant, une série de livres qu'il désignera lui-même, jusqu'à concurrence d'une somme de 65 à 70 francs, prix fort, parmi les ouvrages de classe qu'il jugera lui être le plus utiles.

Afin de procéder avec ordre soit à l'un, soit à l'autre de ces deux genres de concession de livres, aux frais de l'État, il est indispensable que je sois très exactement renseigné sur ce que possèdent actuellement les écoles normales. Je vous prie donc, Monsieur le Recteur, de vouloir bien faire dresser, par les directeurs et directrices de toutes les écoles normales de votre ressort, un catalogue complet et détaillé des ouvrages de la bibliothèque de l'établissement, que vous m'adresserez avant la fin de l'année scolaire, en y joignant la liste des livres à donner aux élèves sortants. Ce catalogue, pour la facilité des recherches, devra être uniformément divisé en séries distinctes ainsi qu'il suit :

- 1° Ouvrages généraux, livres de référence, dictionnaires, revues, etc. ;
- 2° Pédagogie ;
- 3° Philosophie et morale ;
- 4° Littérature, histoire et critique littéraires ;
- 5° Histoire et biographies ;
- 6° Géographie et voyages ;
- 7° Économie politique, législation usuelle, instruction civique ;
- 8° Sciences mathématiques ;
- 9° Sciences physiques ;
- 10° Sciences naturelles, hygiène ;
- 11° Agriculture ;
- 12° Beaux-arts et arts industriels.

Aussitôt que ces catalogues me seront parvenus, je ferai faire le relevé des ouvrages qui me seront désignés par les commissions compétentes comme de première nécessité et qui manqueront dans chaque école normale, et je m'efforcerai de combler les lacunes le plus tôt possible.

Je ne doute pas, Monsieur le Recteur, que vous ne vous empressiez de me prêter votre précieux concours pour l'exécution des diverses mesures que je viens recommander à votre sollicitude, et je vous prie de vouloir bien, en m'accusant réception de cette circulaire, me faire savoir les dispositions que vous aurez prises pour en assurer l'exécution.

Recevez,...